



Gouvernement du Rwanda

Ministère des finances et de la planification économique



 Economic Commission for Africa  
Commission économique pour l'Afrique  
1958 - 2018

## 22<sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Est

# Note d'orientation pour la session plénière : Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale en Afrique de l'Est: de la vision à l'action

20 - 22 novembre 2018  
Kigali Convention Centre  
Rwanda

## I. Contexte

La ZLECA pourrait ouvrir la voie à la transformation économique de l'Afrique et rendre les différentes économies africaines dynamiques et diversifiées. Avec un PIB combiné de 6,4 billions de dollars (mesuré en parités de pouvoir d'achat) et une population de 1,2 milliard d'habitants, la création d'un marché continental offre d'énormes possibilités de stimuler le commerce intra-africain, favorisant ainsi un secteur manufacturier compétitif et la diversification économique. Selon l'évaluation de la CEA de la ZLECA, la valeur des exportations de l'Afrique de l'Est vers le reste du continent augmenterait de près d'un tiers (31 %), les produits alimentaires transformés et les produits manufacturés étant les principaux secteurs bénéficiaires (CEA, 2018a). Les niveaux accrus d'industrialisation réduiront également l'exposition des pays africains riches en ressources naturelles aux chocs cycliques associés à la dépendance à l'égard du commerce des produits de base sur le marché international (CEA, 2018b).

La réalisation des avantages susmentionnés exige une ratification rapide et une mise en œuvre effective de l'accord sur la ZLECA. Malgré la signature de la ZLECA par 44 États membres lors du Sommet extraordinaire de l'UA, le 21 mars 2018, seuls 8 pays ont à ce jour ratifié l'accord. Il est nécessaire d'obtenir au moins 22 ratifications d'ici mars 2019 pour que l'accord entre en vigueur. Certains pays se sont inquiétés de la perte de recettes douanières due à l'élimination des droits de douane sur les importations. Ces craintes sont exagérées car l'analyse de la CEA indique que les pertes tarifaires seront minimales. Pour l'ensemble de la CAE, si la ZLECA était mise en œuvre maintenant, il n'en résulterait qu'une perte de 187 millions de dollars américains en recettes douanières. Cela équivaut à moins de 1 % de toutes les recettes publiques. C'est sans doute un petit prix à payer pour des gains potentiels aussi importants. D'autres pays ont soulevé des questions concernant l'impact de l'accord sur les marchés locaux et la nécessité de protéger l'accord contre les abus par des tiers.

De fait, une prochaine étape cruciale pour les pays est d'élaborer une stratégie de la ZLECA qui vienne compléter leurs politiques commerciales et d'industrialisation au sens large. Il s'agira également d'identifier les principales possibilités et contraintes actuelles afin de tirer pleinement profit des avantages du marché continental (CEA, 2018c et CEA, 2018d). En outre, il est impératif d'être « au point » sur les six éléments clés suivants : barrières non tarifaires, règles d'origine, investissements et mouvements transfrontaliers des personnes, libéralisation et réglementation des services, recours commerciaux et suivi et évaluation (UA, CEA et BAD, 2017). Des interventions complémentaires du secteur privé et de la société civile, qui seront les véritables acteurs de la mise en œuvre de la ZLECA, sont également nécessaires.

## II. Objectifs de la session

Les participants seront invités à contribuer à la discussion et à examiner les questions suivantes :

- Que faut-il faire pour atteindre le nombre critique de ratifications d'ici la date butoir fixée au début de 2019 ?
- De quel soutien les pays peuvent-ils avoir besoin pendant le processus de ratification de la ZLECA?
- Comment concevoir et cibler les interventions de plaidoyer et de recherche de consensus ?
- Quelles sont les parties prenantes les plus importantes à prendre en compte lors des activités de sensibilisation ?

## III. Programme provisoire

**Mardi 20 novembre 2018**

**Modératrice :** Jenerali Ulimwengu, Président du Conseil d'administration, Journal Raia Mwema, Tanzanie

**Présentation :** David Luke, Coordinateur, Centre africain pour les politiques commerciales, CEA

**Panel de discussion :**

- Soraya Hakizumeremyi, Ministre du Commerce et de l'Industrie, Rwanda
- Amelia Kyambadde, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives, Ouganda
- Peter Munya, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Coopératives, Kenya
- Richard Kamajugo, Directeur principal, Environnement commercial, TradeMark East Africa
- Prudence Sebahizi, Conseiller technique en chef sur la ZLECA, Commission de l'Union africaine

---

## IV. Participation

La session rassemblera des ministres et experts des pays d'Afrique de l'Est ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile et d'autres institutions concernées. Pour plus d'informations et de précisions, veuillez contacter M. Andrew Mold, [mold@un.org](mailto:mold@un.org)

## Références

UA, CEA et BAD (2017). Évaluation de l'intégration régionale en Afrique VIII : Faire naître la zone de libre-échange africaine. Disponible à l'adresse :

[https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8\\_eng\\_fin.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8_eng_fin.pdf)

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2018a). *Évolutions macroéconomiques et sociales en Afrique de l'Est en 2019 : Vers la mise en œuvre de la Zone de libre-échange africaine en Afrique de l'Est*. Disponible à :

[https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SRO-EA/22ICE/Eng/sub-regional\\_profile\\_2019\\_executive\\_summary\\_eng.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SRO-EA/22ICE/Eng/sub-regional_profile_2019_executive_summary_eng.pdf)

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2018b). *Un accord commercial d'ampleur pour le développement de l'Afrique : la Zone de libre-échange africaine*. Disponible à l'adresse :

[https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/giant\\_trade\\_agreement\\_for\\_development\\_in\\_africa\\_the\\_continental\\_free\\_trade\\_area.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/giant_trade_agreement_for_development_in_africa_the_continental_free_trade_area.pdf)

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2018c). *La Zone de libre-échange africaine : un catalyseur du développement industriel sur le continent*.

Disponible sur :

[https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/atpc\\_brief\\_afcfta\\_as\\_a\\_catalyst\\_for\\_industrial\\_development\\_final.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/atpc_brief_afcfta_as_a_catalyst_for_industrial_development_final.pdf)

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2018d). *Les arguments en faveur de la zone de libre-échange africaine : La ZLEC, les flux commerciaux et l'industrialisation de l'Afrique*. Disponible sur :

[https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/the\\_case\\_for\\_the\\_african\\_continental\\_free\\_trade\\_area.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/the_case_for_the_african_continental_free_trade_area.pdf)